



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 115645

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les difficultés auxquelles est confrontée une partie des habitants du département des Ardennes. En effet une convention existe entre la Belgique et la France pour faciliter l'accès aux soins des habitants ardennais résidants dans « la pointe de Givet » du fait de la démographie médicale et de l'absence d'établissement hospitalier sur ce territoire. Normalement les mutuelles étaient tenues d'adhérer à cette convention, notamment pour prendre en charge le tiers payant. Cependant et dans les faits, certaines mutuelles (environ 15 %) refuseraient d'adhérer et d'appliquer cette convention. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quel système pourrait être mis en place pour que 100 % des mutuelles adhèrent à cet accord et le respectent.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115645

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 8030

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)